



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2012

Délibération N°

Date de convocation : 30 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 12 décembre 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Villers-Outréaux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (55 titulaires et 4 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Caillion-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghen
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN	Maryline GODIN	Joseph MODARELLI
Dominique BEAUDUIN	Jean-Pierre MAILLARD	Serge SIMEON
Marie-Chantal TRANCHANT	Christiane MARANDE	Marc DUFRENNE
Marcel WAXIN	Anne-Sophie MERY-DUEZ	Louis COQUELLE(S)
Jean-Félix MACAREZ	Bernard POULAIN	Edith MENTION(S)
Gérard DEVAUX	Lilianne RICHOMME	Michel HENNEQUART
Lionel BASIN	Sandrine TRIOUX	Robert CHATELAIN(S)
Jacques OLIVIER	Serge WARWICK	Francis GOURAUD
Paul SOUPLY	Alain GOETGHELUCK	Jacky DUMINY
Michel LEDUC	Jean-Marc RAMETTE(S)	Daniel BLAIRON
Gérard LENOBLE	Gilles PELLETIER	Augustine NOIRMAIN
Jacques LESNE	Bernard PLET	Jean-Pierre RICHEZ
Didier MARECHALLE	Bertrand LEFEBVRE	Daniel CATTIAUX
Thierry WALEMME	Jean-Louis CAUDRELIER	Jean-François DEFAUX(S)
Philippe DUCROUX	Bernard LECOLIER	Henri QUONIOU
LILIANE ADAM	Charles BLANGIS	Jean-Marc DOSIERE
Gérard BEZIN	Sylvie DECRESSIONIERE	Jean-Paul CAILLIEZ
Didier BONIFACE	Michaëlle LEGRAND	Marie-Hélène DUEZ
Gérard BOURY	Bruno MANNEL	Daniel FIEVET
Guy BRICOUT	Cécile MERCIER	

Membres excusés (10) : Hubert DEJARDIN, Jean-Michel COUTURIER, Peggy SZOPA, Alain RIQUET, Bernard VERMEIL, Pierre LAUDE, Jacques LERICHE, Véronique NICHAISE, Stéphane JUMEAUX, André-Marie FORRIERRE

Membres absents (8) : Dominique LAMOURET, Agnès BERANGER, Jean WECXSTEEN, Serge LEULIETTE, Isabelle PIERARD, Michèle BRULANT, Pascal COQUELLE, Hubert LEFEVRE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur Robert CHATELAIN à 18h40

INFORMATION AU CONSEIL - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES DCE ET L'ANALYSE DES OFFRES POUR L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM DE CAUDRY

Dans le cadre de la mission d'assistance ci-dessus énoncée, Monsieur le Président a consulté plusieurs cabinets de conseil et a reçu les offres suivantes :

SOCIETE	Offre de base HT	Prestation complémentaire HT (suivi d'exploitation d'une durée d'un an à compter de la mise en exploitation du crématorium)
SETEC NOVAE sise 2 rue du priez 59000 LILLE	13 825,00 €	8 940,00 €
FEREST ING sise 20 rue de la Halle 59000 LILLE	14 200,00 €	
ENERGYPRO sise 21 avenue Le Corbusier 59042 LILLE	19 000,00 €	

Compte-tenu de ce qui précède, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a retenu la proposition de la société SETEC NOVAE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 13 décembre 2012 et de la publication
Le 13 décembre 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 13 décembre 2012

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.